

JANVIER 2019 FLASH INFOS



LE BULLETIN MUNICIPAL DE CONDÉ SUR VESGRE

Mairie : 37 rue de la Vesgre - 78113 Condé sur Vesgre
Tél. : 01 34 87 04 30 - Fax : 01 34 87 01 75
E-mail : mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr
Internet : www.mairie-condesurvesgre.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi et jeudi : 9h30 - 11h30 et 14h30 - 18h30
Mardi et vendredi : 9h30 - 11h30 et 15h00 - 17h00
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00
Permanence des adjoints : en semaine sur rendez-vous



EXCELLENTE NOUVELLE ANNÉE À TOUS

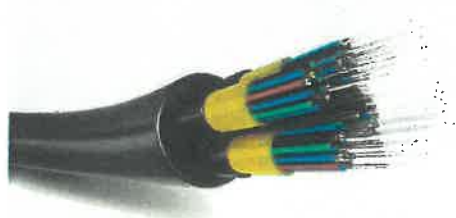
VOEUX DU MAIRE

Chères Condéennes, chers Condéens, BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2019 !

Puisse cette nouvelle année apporter à chacun, Bonheur, Santé, Réussite et aussi beaucoup d'Amour, dans un climat plus apaisé ...

Madame le Maire, le Conseil Municipal et le Personnel Communal seront heureux de vous accueillir pour la cérémonie des vœux le **samedi 12 Janvier 2019 à 11 heures** à la salle polyvalente intercommunale A.B.C - 3 rue des Brières à Condé.

COMMUNIQUÉ : ARRIVÉE DE LA FIBRE À CONDÉ SUR VESGRE



Avancée majeure de la fibre optique dans les Yvelines : fin des travaux d'infrastructure pour raccorder 100 000 foyers et entreprises au Très Haut Débit.

Premières commercialisations début 2019

Les premières offres d'abonnement seront proposées aux particuliers d'ici la fin du 1er trimestre 2019, après une période de - gel commercial - (délai réglementaire de 3 mois) pendant laquelle les Fournisseurs d'accès à Internet qui le souhaitent peuvent installer leurs équipements sur le réseau d'Yvelines Fibre. Les habitants des communes ayant notamment les débits ADSL les plus

dégradés pourront, dès lors, bénéficier d'un accès Très Haut Débit à internet.

Un énorme changement pour tous ceux qui attendent avec impatience le Très Haut Débit avec un réseau de communication permettant d'accéder à de nouveaux usages et d'entrer de plain-pied dans le 21^e siècle : navigation fluide, téléchargements et envois de fichiers quasi immédiats, travail à domicile, médecine à distance ... Mais aussi un gain de temps considérable, pour les entreprises du Département, dans les échanges avec leurs clients et fournisseurs. Et une attractivité accrue des territoires yvelinois les moins denses.

Les ouvertures commerciales se poursuivront jusqu'en 2020, date de complétude du réseau.

NOS IDÉES POUR LA FRANCE...

Chères Concitoyennes Chers Concitoyens,

La situation de notre pays, cristallisée par le mouvement social en cours depuis plusieurs semaines, a amené les élus à agir et à prendre des initiatives pour permettre à chacun de s'exprimer.

Dans ce contexte de défiance généralisée, le maire et l'institution municipale restent encore des vecteurs de transmission, de représentation, d'interface possible entre les citoyens et le Gouvernement et son administration d'Etat, ainsi que le Parlement. Le Maire doit être sans arrêt un passeur auprès de ses administrés, en plus d'être au quotidien une sorte d'amortisseur social.

Depuis le 8 Décembre dernier, nombre d'entre nous ont ouvert leurs mairies à leurs habitants afin de leur permettre de s'exprimer au travers de cahiers de doléances.....

Pour ma part, je préfère mettre à votre disposition un cahier « Nos idées pour la France »... si cela vous interpelle, à votre disposition en Mairie **dès le 7 janvier 2019**. Vous pourrez également envoyer vos contributions par mail si vous le souhaitez, elles seront jointes au cahier

Je vous remercie de votre participation.

Josette Jean, Maire de Condé sur Vesgre



AVIS

La Commune de Condé sur Vesgre vend l'immeuble « La Poste » sis 14 rue de la Vesgre à Condé sur Vesgre et souhaite conserver une activité commerciale ou mixte à ce bâtiment
Les types d'activités souhaitées seront propres, sans bruits, sans odeurs, sans sur-traffic de PL/VL.

Des critères de sélection seront appliqués tels que :

- ✓ Le nombre d'emplois dans le bâtiment
- ✓ Un service utile à la population
- ✓ La prise en compte de la rénovation du bâtiment
- ✓ L'obligation de la domiciliation du siège social dans le local
- ✓ L'obligation de création de parking sur le terrain de la propriété
- ✓ La signalétique prévue sur place et aux abords
- ✓ Les autorisations d'enseigne ou pas

Les projets de reprise devront être adressés en Mairie de Condé sur Vesgre avant fin Janvier 2019, et seront étudiés systématiquement avec les services de la C.C.P.H en charge d'informer de l'accompagnement technique et financier des candidats.



En janvier, on commence bien l'année au centre aquatique Hodellia !



Qui dit début d'année, dit nouvelles résolutions sportives !

Pourquoi ?

Parce qu'il est prouvé que **le sport fait du bien** au corps, à l'esprit... et à sa santé !

Comment ?

En s'inscrivant dans la durée, les **résultats** seront **visibles** cet été !

Où ?

Au centre aquatique Hodellia, un grand **choix d'activités** fitness et aquatiques sont proposées pour tous les goûts !

Avec qui ?

Des **coachs bienveillants et motivants**, avec lesquels tout est plus facile !

À partir de quand ?

Du 02 au 31 janvier, le centre aquatique Hodellia vous aide à vous (re)mettre dans le bain !

La nouveauté : à 2, c'est mieux !

Parce qu'il est souvent plus facile de se motiver à deux, les nouveaux abonnés pourront **venir avec un proche** profiter des espaces aquatiques, forme et bien-être.

En résumé

Le centre aquatique Hodellia propose :

- un **espace aquatique** avec 1 bassin sportif, 1 bassin ludique, 1 pataugeoire, 2 toboggans.
- un **espace forme** où sont dispensés des cours de fitness, ainsi qu'une salle de cardio-training.
- un **espace bien-être**, équipé d'un sauna, hammam, jacuzzi et bassin balnéo.

En 2019, on s'active pour se sentir bien !

Pour tout renseignement :
Adresse : Route de B0, 78550 HOUDAN
Site Internet : www.hodellia.fr
Tél : 01 30 46 11 05

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com



* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

LES COMPAGNONS

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France organisent leurs journées portes ouvertes sur le thème « *Formez-vous autrement* » les 18, 19 et 20 janvier et les 8 et 9 mars de 9h30 à 17h30 au 82 rue de l'Hôtel de ville 75180 Paris cedex 04.



Téléphone : 01 44 78 22 50

www.compagnons-du-devoir.com

QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ils peuvent être également des sociétés commerciales ou des particuliers.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

- 1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :
 - ✓ assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
 - ✓ participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
 - ✓ participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
 - ✓ encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
 - ✓ accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- ✓ de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- ✓ de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ✓ de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- ✓ d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Bulletin municipal de Condé sur Vesgre, première édition - Janvier 2019. Directrice de publication : Josette JEAN, maire de Condé sur Vesgre. Conception, illustrations et mise en page : Sylvain Pilpay pour zsw.fr. Rédaction : Josette Jean, Christiane Guignon, Florence Lion, Nadia Plisson. Illustrations ©zsw.fr, ©Florence Lion, ©Pixabay.

A HOUDAN FORMATION GÉNÉRALE BAFA DU 3 AU 10 MARS 2019

En externat